

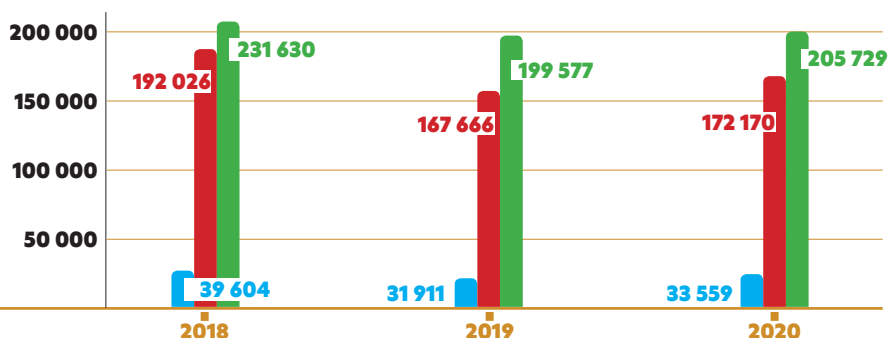
### 3.2.3 Suivi des heures supplémentaires

La maîtrise du temps de travail est déterminante pour l'optimisation de la productivité. Toute entreprise doit assurer une gestion efficace du temps de travail de ses collaborateurs dans le respect des limites légales.

Le plan de réduction des heures supplémentaires engagé depuis 2018 porte ses fruits. Après une baisse de 14% enregistrée en 2019, Le volume d'heure supplémentaire a baissé de 11% en 2020.

#### Évolution des heures supplémentaires par catégorie (Heures)

- Temps de travail supplémentaire Agent de Maitrise
- Temps de travail supplémentaire Ouvriers Employés
- Temps de travail supplémentaire société



### 3.2.4 Sensibiliser les collaborateurs à la prise de congés

La réglementation ivoirienne établit le droit de jouissance aux congés annuels pour tout travailleur ayant justifié d'une durée de service effective égale à un an.

Un dispositif de suivi des congés est mis en place afin de se conformer à cette réglementation. La SODECI a mené différentes actions dont notamment :

- > Une note de la Direction Générale fixant le nombre de jours maximal de congés restant non pris à 15 jours par collaborateur au 31 décembre de chaque année ;
- > La sensibilisation des collaborateurs à la prise des congés.

Aux premières heures de la pandémie, la SODECI a encouragé les collaborateurs totalisant plus de 15 jours de congés à prendre leurs congés.

Ces actions ont permis à la SODECI de réaliser une baisse du solde des jours de congés et des allocations de congés.



Sensibilisation des collaborateurs SODECI